



Règlement sur la tenue vestimentaire et l'image professionnelle des élèves

Le centre est une institution publique et scolaire. Nous reconnaissons le fait que les élèves puissent s'exprimer par leur habillement. Cependant, il est aussi essentiel de tenir compte du milieu d'apprentissage. C'est la responsabilité des élèves de s'habiller en « tenue scolaire » ou propice à un milieu de travail.



CE QUE LE CENTRE ACCEPTE.

le port d'un bermuda ou d'une jupe aux genoux.
un vêtement qui couvre entièrement l'épaule.

CE QUE LE CENTRE N'ACCEPTE PAS.

un vêtement transparent, la camisole;
le buste ou le ventre à découvert;
les jeans troués ou déchirés laissant paraître la peau au-dessus des genoux;
les sous-vêtements non couverts;
les vêtements ou accessoires véhiculant des messages de nature grossière, raciste, sexiste ou incompatible avec la mission éducative du centre;
le torse et les pieds nus.

